Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D30DSTE_DE25-DE

Fougères

Document n°44895

Direction des Services Techniques et de l'Environnement

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

(ordre du jour du 5 décembre 2025)

APPROVISIONNEMENT EN FOURNITURES DIVERSES DU C.C.A.S. AUPRES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET LE C.C.A.S

Rapporteuse : Vanessa GAUTIER

La convention conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale concernant la fourniture des produits d'entretien, petit matériel et outillage divers est arrivée à expiration le 31 décembre 2024.

Le C.C.A.S. souhaite continuer à s'approvisionner auprès du Centre Technique Municipal pour pouvoir bénéficier des conditions d'achats groupés.

L'approvisionnement porte principalement sur :

- les produits d'entretien ménagers,
- les produits pharmaceutiques,
- le petit matériel, la quincaillerie et l'outillage.

Comme précédemment, le C.C.A.S. remboursera à la Ville les fournitures en cause au prix d'achat (toutes taxes comprises), majoré des frais de gestion (5 %).

La convention à intervenir est conclue pour l'année civile 2025, avec possibilité de reconduction annuelle, sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2029.

Après avis favorable des membres de la Commission *« Transition Ecologique et Energétique, Travaux »*, il vous est proposé :

✓ d'approuver la convention pour l'approvisionnement en fournitures diverses du Centre Communal d'Action Sociale,

✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGERES ILLE ET VILAINE

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2025-12-12T17:35:36+01:00